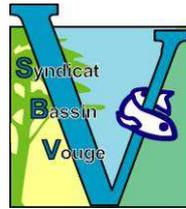


Syndicat du Bassin versant de la Vouge

25 avenue de la Gare
21 220 GEVREY CHAMBERTIN
Téléphone : 03-80-51-83-23



bassinvouge@orange.fr



www.bassinvouge.com



www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge

COMPTE RENDU REUNION DU BUREAU 13 FEVRIER 2019 – 18 H 30 – GEVREY CHAMBERTIN

Date de la convocation : 5 février 2019

Le treize février deux mil dix-neuf à 18 heures 30, le bureau du Syndicat du Bassin versant de la Vouge s'est réuni en les locaux du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur COLLARDOT Jean-François.

Nombre de membres du bureau : 16

Présents : 11

Exprimés : 13

Présents : MM. BOUILLOT Bernard, COLLARDOT Jean François, GELIN Yves, JACQUET Patrick, LEVEQUE Didier, MASSON Jean Patrick, PENNING Denis, REMY Claude, ROBIOT Jean Luc, TARDY Gérard, VOYE Didier.

Excusés : MM. BOILLIN Jean Luc, CHEVALLIER Maurice, PACOT Franck (procuration à M. PENNING), POULLOT Hubert (procuration à M. COLLARDOT), TOUCHARD Jérôme.

M. ROBIOT Jean Luc a été nommé secrétaire.

Participe avec voix consultative : M. MORELLE Guy (CLE Vouge)

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du CR du 6 décembre 2018
- Procédure de modifications statutaires du SBV
- Débat d'Orientation Budgétaire 2019
 - o Objectifs de l'année
 - o Projet de Budget Primitif 2019
- PPRE 2016 – 2020
 - o Campagne Ragondins 2019 - Délibération
 - o Tranche 3
- Contractualisation 2019 - 2020 – point d'étape
- Contrat de travaux 2017 - 2018
 - o Restauration de la morphologie de la Vouge à Brazey en Plaine / Aubigny en Plaine
 - o Restauration de la continuité écologique au moulin Bruet à Saulon la Rue
 - o Restaurations de la continuité écologique et de la morphologie de l'Oucherotte à Aiserey
 - o Etude de restauration de la morphologie de la Bièvre
- Affaires diverses
 - o Restauration de la morphologie de la Varaude à Tarsul / Izeure
 - o Pluviométrie et hydrologie

Le Président présente les excuses de quelques membres du bureau, notamment de M. TOUCHARD Jérôme qui a eu un accident récemment et qui actuellement en convalescence.

Le Président demande à ajouter une délibération, concernant les petits travaux du PPRE. Le bureau accepte cette demande.

I. Approbation du CR du 6 décembre 2018

Le compte rendu, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

II. Procédure de modifications statutaires du SBV

Le Président rappelle les principes de modifications des statuts du SBV (répartition des compétences et des délégués). Il fait le point sur les délibérations en cours. A ce jour la majorité qualifiée n'est pas atteinte, toutefois elle devrait l'être sous peu, dès lors où les CCGCNSG, CCPD et la commune de Brazey en Plaine doivent délibérer dans les prochains jours sur le sujet (sous réserve d'une décision favorable des différents conseils).

Dès obtention de la majorité qualifiée (principe 1/2 et 2/3), le SBV sollicitera la Préfecture pour obtenir un arrêté modifiant les statuts du SBV.

L'échéancier envisageable peut être le suivant :

- Fin février – début mars 2019 : AP validant les nouveaux statuts du SBV;
- Mars 2019 – 15 avril 2019 :
 - o Installation du nouveau du CS et désignation du Président ;
 - o Approbation des nouvelles règles de fonctionnement du SBV ;
 - o Désignation du nouveau bureau / des Vice-Présidents ;
 - o Approbation du BP 2019.

Cet échéancier suppose au minimum deux réunions du Conseil Syndical (sur une même soirée ou sur deux jours distincts espacés d'au moins 5 jours).

- M. ROBIOT demande si la CCGCNSG délibérera prochainement sur le sujet ?
- MM COLLARDOT et REMY disent que la délibération est prévue au vote du conseil communautaire du 19 février 2019.

III. Débat d'Orientation Budgétaire 2018

Le Président demande à M. BOILLIN de présenter les documents transmis avec la convocation de la réunion.

a. Le compte administratif 2018

Sous réserve de validation de Mme la Trésorière de Nuits Saint Georges, le compte administratif présente les résultats suivants :

CA - Balance générale		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2017	Résultat antérieur		78 734.78 €		0.00 €
2018	Réalisé	289 845.83 €	296 733.39 €	179 235.97 €	145 645.01 €
	<i>Dont Opérations d'ordre</i>	9 269.72 €			9 269.72 €
	<i>Dont RAR 2017</i>			32 000.00 €	
	Total	289 845.83 €	375 468.17 €	179 235.97 €	145 645.01 €
	Résultat (hors affectation et RAR)		6 887.56 €	33 590.96 €	
CA 2018 Excédent/Déficit			85 622.34 €	33 590.96 €	
2019	<i>RAR 2018</i>			44 507.00 €	10 500.00 €

Il dit que les résultats de l'exercice 2018 s'expliquent de la manière suivante :

- En fonctionnement : L'excédent s'élève à environ 7 K€, il s'ajoute au report du résultat antérieur (78 K€) ;
- En investissement : Le déficit est dû à l'attente de recettes (études et travaux).

b. La dette au 1^{er} janvier 2019

La dette s'élève à 8 544.49 € correspondant au remboursement du prêt contracté pour l'achat des locaux ; celui-ci se terminera en juillet 2020 (7 échéances). L'annuité 2019 s'élèvera à 5 038.12 €

Aucune ligne de trésorerie n'a été ouverte en 2018.

c. Les objectifs 2019

Les principales nouveautés (pour le bassin de la Vouge) sont :

- Les travaux de restauration de la continuité écologique de la Cent Fonts sur le Moulin Bruet ;
- Les études (Projet) de restauration de la morphologie de la Vouge ;
- Des travaux de restauration de la morphologie de la Noire Potte (suite AAP de l'AERM&C).

M. BOILLIN dit que les services de l'AERM&C et du CRBFC ont récemment informé le SBV que les démarches sur la morphologie (études et travaux) pourraient (pour certaines) être aidées jusqu'à 80%. Il précise que les financements sur les postes sont toujours ceux des années précédentes (de 50 à 80%). Désormais les financements de l'AERM&C, dans le cadre du 11^{ème} programme, sont uniquement « fléchés » sur le PDM du SDAGE 2016-2021. Ainsi, les aides pour les actions du SBV (grand cycle de l'eau) seront sensiblement identiques à celles obtenus auparavant.

Les actions programmées, au titre du contrat de la nappe de Dijon Sud 2016-2021, sont :

- Le recensement des ouvrages d'infiltration ;
- Le recensement des prélèvements domestiques ;
- Des actions de communication.

d. L'appel de cotisations 2018

Le Président rappelle que suite à la modification des statuts (en cours – cf. § II) les modalités d'appel de cotisations devraient évoluer (selon la population présente sur le bassin et les compétences détenues).

Il serait ainsi distingué les appels pour les différentes compétences du I du L.211-7 du CE :

- GEMA (1, 2 et 8) ainsi que le coût de l'ingénierie ;
- Hors GEMAPI (7 et 11) et le coût de l'animation.

Le Président propose l'appel de cotisations suivant :

Collectivités	Projet de Statuts 2019					Pop. dans le bassin
	2019				Cotisation totale	
	GEMA		Hors GEMAPI			
	Items 1, 2, 8	Ingénierie	Animation	Items 7 et 11		
CCGCNSG	30 244.62 €	14 744.25 €	7 939.21 €	3 024.46 €	55 952.55 €	37.81%
CCPD	14 778.26 €	7 204.40 €	3 879.29 €	1 477.83 €	27 339.79 €	18.47%
CCRS	9 507.14 €	4 634.73 €	2 495.62 €		16 637.49 €	11.88%
DM	25 469.98 €	12 416.62 €	6 685.87 €	2 547.00 €	47 119.46 €	31.84%
Communes CCRS				950.71 €	950.71 €	11.88%
Appel de cotisations	80 000 €	39 000 €	21 000 €	8 000 €	148 000.00 €	
	54%	26%	14%	6%	3.32 €	
	GEMA = 80% de la cotisation		Hors GEMAPI = 20% de la cotisation		Coût habitant	

Un débat s'engage :

- Au vu des répartitions entre les EPCI à FP et les communes, M. JACQUET pense qu'il serait nécessaire que la CCRS prenne les compétences 7 et 11 sur le bassin de la Vouge ;
- M. COLLARDOT propose (suite à la baisse attendue de certaines aides) que l'appel de cotisation soit augmenté de 20 K€ ;
- M. MASSON dit que dès lors où il y ait un programme bien défini, l'augmentation de l'appel de cotisation est pour lui légitime. Il pense que ce point peut être un frein pour les EPCI à FP qui ont institué la taxe GEMAPI ;
- M. BOILLIN rappelle que la taxe ne peut être utilisée que pour les actions relevant de la GEMAPI ;

- M. VOYE demande les modalités de répartition de l'appel de cotisation entre les EPCI à FP et les communes ;
- M. COLLARDOT dit que l'appel de cotisation du SBV sera demandé uniquement aux EPCI à FP (hors les 9 communes de la CCRS) et que la répartition, auprès des communes, est du ressort de ces collectivités ;
- M. MASSON évoque la CLECT, qui dans chaque communauté de communes, doit étudier ce point

e. Le Budget Primitif 2019

Sous réserve des affectations de résultats qui n'ont pour le moment pas été communiquées par Mme la Trésorière de Nuits Saint Georges. Le BP 2019 envisagé pourrait être le suivant :

BP - Balance générale		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2018	Résultat antérieur		18 024.38 €	33 619.96 €	
	Proposition	361 024.45 €	349 856.20 €	286 404.79 €	418 417.66 €
2	<i>Op. ordre de sec. à sec.</i>	6 318.79 €			6 318.79 €
0	<i>Op. ordre int. sec.</i>			89 602.26 €	89 602.26 €
1	RAR 2018			44 507.00 €	10 500.00 €
9	Total	361 024.45 €	367 880.58 €	330 911.79 €	428 917.66 €
	Résultat (hors affectation et RA	11 168.25 €			132 012.87 €
BP 2018 Excédent/Déficit			6 856.13 €		98 005.87 €

M. BOILLIN présente en détail chaque chapitre des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement.

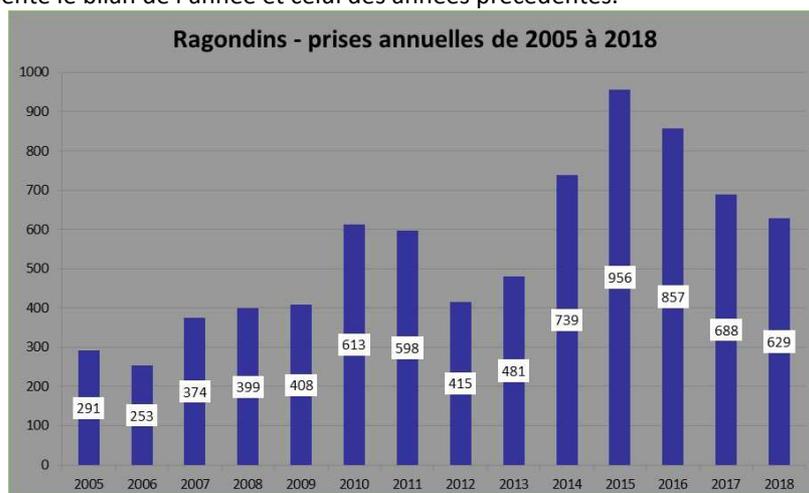
Des ajustements sont probables. Toutefois « l'économie » du budget sera celui présenté précédemment. Par exemple, il est pour le moment difficile d'estimer les coûts des « études morphologiques ». Pour pouvoir ajuster le coût, il faudra [au préalable] connaître les linéaires à étudier et le nombre de sites sur lesquels une démarche est envisagée (cf. intervention ci-après – des prises de contact sont en cours ou à venir sur 3 sites d'études potentiels).

Après échange, le bureau valide l'ensemble des propositions présentées par la Président. Ce projet devrait être présenté devant le nouveau conseil syndical qui devrait être installé dans les prochaines semaines.

IV. PPRE 2016 – 2020

a. Ragondins et Rats Musqués – Bilan 2018

M. SUSANNE présente le bilan de l'année et celui des années précédentes.



Une nouvelle convention va nous être proposée par la FREDON pour l'année 2019.

Les membres du bureau constatent une baisse du nombre de piègeurs et demandent qu'un courrier soit adressé aux sociétés de chasse.

Délibération B 2019-01

Le Président informe le bureau que dans le cadre de la gestion des cours d'eau du bassin de la Vouge, le traitement des ragondins est indispensable pour des raisons sanitaires et environnementales. Cette lutte doit être efficace afin de limiter la prolifération de l'espèce sur le réseau hydrographique superficiel. Dans ce cadre, le Président propose de signer une convention de gestion des ragondins avec la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Bourgogne (FREDON Bourgogne). Il rappelle que cette lutte ne peut être confiée qu'à celles-ci au regard de la loi (référence à l'arrêté 6 avril 2007).

Le coût de la convention pour 2019 se décomposerait comme suit :

- Partie fixe : au maximum à 3 666 € TTC correspondant à l'animation, la coordination et la gestion des versements auprès des piégeurs ;
- Partie variable : indemnisation du ragondin traité 5 € pour les 10 premières prises, puis 11 € à partir de la 11^{ème} prise.

Le bureau, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable à la proposition du Président,
- FIXE le montant, pour 2019, de la convention à :
 - o Partie fixe : au maximum à 3 666 € TTC
 - o Partie variable : 5 € pour les 10 premières prises puis 11 € à partir de la 11^{ème} prise ;
- INSCRIT la dépense à l'article 617 du budget
- CHARGE et AUTORISE le Président de signer tous documents relatifs à cet objet, notamment la convention à passer avec la FREDON Bourgogne.

b. Tranche 3

M. SUSANNE précise que les travaux se sont terminés aujourd'hui. Il rappelle que les travaux ont concerné :

- La Cent Fonts : Fenay / Saulon-la-Rue / Saulon-la-Chapelle
- La Vouge : Izeure / Bessey-lès-Cîteaux / Brazey-en-Plaine
- La Noire Potte : Bretenière / Thorey-en-Plaine / Longecourt-en-Plaine / Izeure / Aiserey
- Le Layer : Ouges / Fenay / Bretenière / Saulon-la-Chapelle / Izeure
- La Bièvre : Marliens / Tart-le-Haut / Echigey
- Le Mordain : Aubigny-en-Plaine / Magny-lès-Aubigny / Esbarres



Remise en têtard d'un Saule sur la Bièvre à Marliens



Embâcle sur la Vouge entre Bessey-lès-Cîteaux et Aubigny-en-Plaine

c. Travaux de diversification / mise en défens de rivières

Le technicien de rivières présente les travaux qui seront engagés dans les prochaines semaines :

- Diversification des écoulements de la Vouge à Bessey-lès-Cîteaux (Installation de 8 épis « végétaux ») ;
- Plantations le long de la Boïse à St Philibert ;
- Aménagement d'abreuvoirs sur la Vouge et mise en défens du Mordain à Esbarres.



Abreuvoirs sur la Vouge



Mise en défens du Mordain



Localisation des sites à aménager

A la suite de cette présentation, un débat s'engage :

- M. MORELLE dit que les berges ont une tendance marquée de dégradation (effondrement) depuis cet été. Pour lui cela est due à la très forte sécheresse de l'été 2018 et à l'absence de végétation rivulaire ;
- M. COLLARDOT précise avoir rencontré M. GARNIER le 21 décembre 2018, Président de l'ASA de Broindon, sur l'articulation qui doit exister entre l'association et le SBV, en matière d'entretien des cours d'eau ;
- M. JACQUET dit que la modification du projet sur le Mordain (linéaire de mise en défens moindre qu'initialement prévu) lui semble une bonne idée ;
- M. SUSANNE précise le syndicat est parfois identifié comme une structure fortunée qui peut répondre aux « intérêts privés » (ex : ombre sur mes cultures / problème d'arbres qui penchent chez le voisin,...) ;
- Le Président rappelle que cette tranche a été l'une des « plus grosses » des dernières années ;
- M. SUSANNE dit qu'il a eu beaucoup de difficulté à trouver des communes intéressées par les broyats. Il termine en précisant que, suite au courrier du SBV adressé le 24 Janvier 2019 à M. LUCAND, Président de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, la pierre qui obstruait le déversoir de la Cent Fonts (servant à alimenter la Varaude) au pont aqueduc des Arvaux a été retirée par ses services.

Délibération B 2019-02

Le Président rappelle que le SBV a obtenu une DIG sur le PPRE 2016-2020 (AP du 8 août 2016).

Le coût des travaux pour ce qui concerne des plantations, de la diversification du lit mineur des cours d'eau, de la mise en défens et de l'aménagement d'abreuvoirs pour les bovins,... pour l'année 2019 est estimé au maximum à 25 000 € HT. Le Président précise que ces travaux peuvent obtenir jusqu'à 80% d'aides.

Le bureau, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le montant des travaux estimé à 25 000 € HT pour l'année 2019 ;

- INSCRIT au budget, les crédits nécessaires à la réalisation des travaux de la tranche 2019 ;
- SOLLICITE auprès, du Conseil Départemental de Côte d'Or, du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau RM&C, une subvention aussi large que possible ;
- CHARGE et AUTORISE le Président de signer tous documents relatifs à cet objet.

V. Contractualisation 2019 - 2020 – point d'étape

M. LANIER explique que suite à la présentation du bilan de la mise en œuvre du Contrat de Travaux Vouge 2017-2018 en réunion de CLE du 19 novembre 2018, il a été évoqué les perspectives d'un nouveau contrat, dans le cadre du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau RM&C. A ce propos, il rappelle qu'une délibération de principe a été prise lors du bureau du 6 décembre 2018, sur ce sujet.

Les derniers échanges avec l'AERM&C ont confirmé qu'il était pertinent qu'une démarche sur 2 ans (2019-2020) soit reconduite, puisqu'elle permettrait d'assurer le financement :

- des actions contractualisées (PDM/SDAGE) à hauteur de 50 % (jusqu'à 70 % si bonifiées) ;
- du poste de technicien et des travaux du PPRE jusqu'à 30 % ;
- des postes d'animateur du Contrat et de la CLE (50%).

Les actions à inscrire au projet de contrat sont en cours de définition. Une délibération approuvant le projet devra être prise dans les prochains mois. La commission des aides de l'AERM&C pourrait instruire ce programme en avril 2019.

VI. Contrat de travaux 2017 – 2018

- a. Travaux de restauration de la morphologie de la Vouge à Brazey en Plaine / Aubigny en Plaine

M. LANIER rappelle les points d'étapes de la démarche et présente les dernières photographies prises sur le site.



Prises de vues au 1^{er} février 2019

Il dit que :

- La société Géocapture achèvera la mission de suivi complet des travaux, par une dernière phase de survols en période végétative ;
- L'inauguration des travaux sera organisée au printemps ;
- Une présentation auprès des techniciens de bassins versants voisins sera organisée lors d'½ Journée d'Echanges Techniques dans le cadre du Réseau des Gestionnaires des Milieux Aquatiques (RGMA Bourgogne-Franche-Comté).

Le bureau demande à ce que ce type de travaux soit réalisé dans l'avenir ; à ce propos :

- M. JACQUET confirme avoir été interpellé par certains pour réaliser de même genre d'intervention, plus en aval sur la Vouge ;
- M. MORELLE souhaite voir d'autres sites aménagés, sur ce même principe.

M. LANIER dit que plusieurs sites sont envisageables, pour engager une démarche similaire sur le contrat de travaux 2019-2020 :

- En aval du site aménagé, sur les communes d'Aubigny en Plaine, Brazey en Plaine et Magny-lès-Aubigny, sur le rive gauche sur 2 km (chemin communal) et sur la rive droite sur 2,5 km (5 exploitants) ;

- Sur la Vouge à Bessey-lès-Cîteaux sur un linéaire total de 900 m sur les deux rives (RG : 7 propriétaires et/ou exploitants et RD / AF + 2 propriétaires) ;
- Sur la Vouge à Gilly-lès-Cîteaux sur un linéaire total de 950 m sur les deux rives (en RG : commune de Gilly et 1 exploitant et en RD : 1 exploitant).

b. Appel à Projets GEMAPI

La restitution de l'étude de restauration de la morphologie de la Noire-Potte et d'aménagement d'un itinéraire pédagogique s'est faite lors de la réunion du CoPil du 1^{er} mars 2018. Le rapport final de phase 2 et la plaquette de communication en version définitive ont été restitués au SBV en janvier 2019. Les travaux correspondant pourraient être inscrits au projet de contrat de travaux 2019-2020, pour une réalisation à l'été 2019 (ou 2020 ?).

Le CoPil se réunira le mercredi 27 février prochain. Il sera présenté la plaquette de communication et envisagé la mise en œuvre de tout ou partie des travaux (et donc l'inscription au contrat de travaux).

c. Travaux de restauration de la continuité écologique au moulin Bruet à Saulon la Rue

M. LANIER explique que les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises (tranche ferme) ont été transmises par Artélia et la consultation publiée le 10 décembre 2018.

A la date limite de réception des offres (27 décembre 2018), 4 entreprises ont déposé une offre :

- SAS Famy (39570 FEBRUANS) ;
- Desertot SA (21850 SAINT APOLLINAIRE) ;
- EURL Ecoriver (71540 SOMMANT) ;
- EURL Chenot (21700 GERLAND).

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 janvier dernier en présence du propriétaire du moulin Bruet. Celui-ci participe à hauteur de 38 %, soit 19 000 € HT, sur une dépense totale maximum de 50 000 € HT (cf. délibération bureau du 5 décembre 2017).

L'EURL Chenot a été retenue pour un montant de 29 350 € HT.

Les travaux sont programmés pour la période juin-octobre 2019 (basses eaux).

d. Travaux de restaurations de la continuité écologique et de la morphologie de l'Oucherotte à Aiserey

Comme évoqué lors du dernier bureau, le Président a souhaité qu'une nouvelle réunion sur la démarche soit organisée afin de définir les suites à donner au projet.

Celle-ci s'est déroulée en mairie d'Aiserey le 30 janvier dernier. Y participaient :

- Monsieur Gérard TREMOULET – maire d'Aiserey
- Monsieur Didier VOYE- 1^{er} adjoint d'Aiserey
- Monsieur Dominique JANIN - 3^{ème} adjoint d'Aiserey
- Monsieur Hubert SAUVAIN - Président de la CCPD
- Monsieur Jean-François COLLARDOT
- Monsieur Yves GELIN
- Monsieur Marc BUTHIOT – Président de l'AFR d'Aiserey

Durant cette réunion, il a été évoqué les points suivants :

- Compétence GEMA : Qui fait quoi ?
- Les règles des 10^{ème} et 11^{ème} programmes de financement de l'Agence de l'Eau,
- Le projet de restauration de l'Oucherotte à Aiserey :
 - o Présentation technique et cadre réglementaire
 - o Financement du projet
 - o Suites à donner

Au vu du rejet du projet par la population d'Aiserey et de la demande de curage (non financé par l'AERM&C), la mise en œuvre des travaux semble [plus que] compromise. Il a été proposé de stopper sine die le projet.

Chacun s'exprime sur ce projet :

- Tout en déplorant l'absence de participation de la population sur le projet porté par le SBV, M. VOYE dit qu'il demandera au prochain conseil municipal d'Aiserey de prendre une délibération prévoyant d'arrêter le projet ;
- M. COLLARDOT rappelle que sans intervention, le « plan d'eau » sera totalement sédimenté dans les prochaines années ;
- M. JACQUET pense que beaucoup de fausses informations ont été colportées ;
- M. VOYE dit que d'ici cet été il n'y aura quasiment plus d'eau dans la rivière et que c'est à ce moment que la population se rendra compte que le projet aurait pu améliorer la situation ;
- M. GELIN rappelle la dangerosité du site et dit que c'est au maire, au titre de la sécurité civile, d'intervenir ;
- M. BOILLIN précise que la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques sous-entend la restauration du bon écoulement des eaux dans le but d'améliorer leurs qualités. C'est la raison pour laquelle ni le SBV, ni l'AERM&C ne peuvent intervenir sur un curage, ayant comme seul intérêt de recréer un « plan d'eau » ;
- M. COLLARDOT conclut en disant que le SBV demandera officiellement à la commune de se positionner sur l'arrêt du projet.

M. BOILLIN dit que l'arrêt de la démarche suppose que les dépenses sur l'enquête publique (4 382€) et sur le TVA de l'étude (5 118€) ne seront pas récupérées.

Le Président souhaite que celles-ci soient réparties pour moitié entre la commune et le SBV. Il proposera rapidement la signature d'un avenant à la convention « travaux », signée avec la commune d'Aiserey en avril 2018.

e. Etude de restauration de la morphologie de la Bièvre

M. LANIER rappelle que l'appel d'offres s'est terminé le 27 novembre 2018.

6 bureaux d'études ont déposé une offre :

- CE3E (27180 ARNIERES SUR ITON) ;
- SCE (83500 LA SEYNE SUR MER) ;
- SAFEGE (92000 NANTERRE) ;
- BRL (30000 NIMES) ;
- CESAME (42490 FRAISSES) ;
- ARTELIA (21000 DIJON).

C'est le bureau d'étude ARTELIA qui a été retenu pour un montant de 21 950 € HT (hors options).

Les collectivités concernées par l'étude (la CCPD, la CCRS et les 6 communes riveraines de la Bièvre) ont été informées de l'avancée de la démarche. En tant que membres du CoPil, elles seront associées aux réunions de présentation des différentes phases de l'étude (à ce jour, la CCPD n'a pas nommé de représentant).

Une réunion technique (en présence du bureau d'études et du SBV) est programmée, le 14 février 2019 pour le lancement de l'étude. Celle-ci est officiellement en cours depuis le 1^{er} Février 2019.

M. MORELLE questionnera, le 14 février (demain) en conseil communautaire de la Plaine Dijonnaise, le Président afin qu'il nomme un représentant.

VII. Affaires diverses

a. Travaux de restauration de la morphologie de la Varaude à Tarsul / Izeure

Le Président donne la parole à M. BOILLIN.

Suite au dernier bureau, une réunion avec les riverains s'est déroulée le 19 décembre 2018. Les intervenants étaient interrogatifs mais pas opposés. A la suite M. ADRY Pascal (non propriétaire et non riverain) a changé d'avis et demandé au propriétaire de la parcelle ZA20 de s'opposer au projet (cf. courriel transmis le 15 janvier 2019).

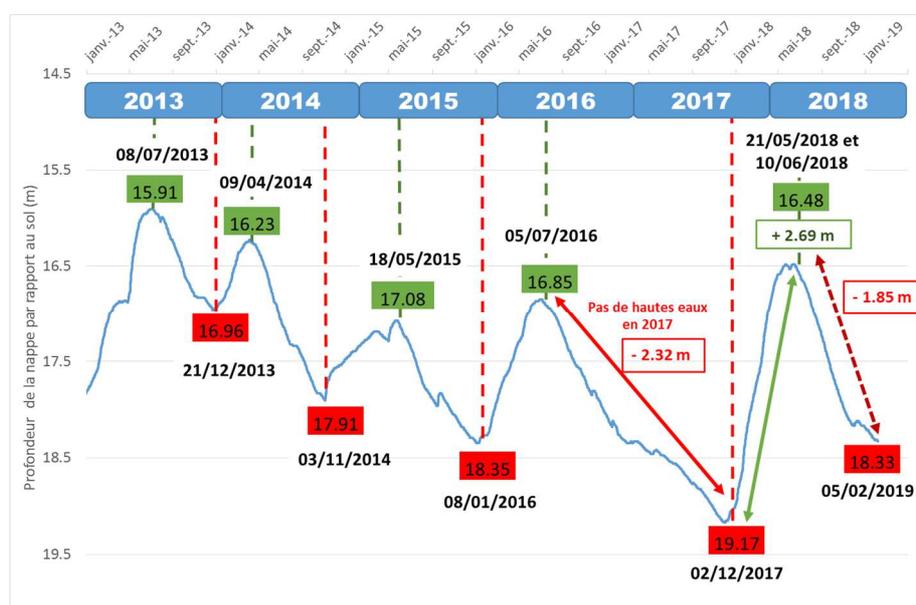
Au vu de la mauvaise foi de ce monsieur depuis plusieurs années, le Président propose de ne plus intervenir au droit de ces parcelles. M. JACQUET valide ce point et dit qu'il ne faudrait plus intervenir également sur la Varaude au droit de Noiron sous Gevrey / Saulon la Chapelle.

b. Pluviométrie et hydrologie

Le Président est très inquiet sur la situation des nappes du secteur.

En moyenne sur une année (1970 – 2017), il tombe 743 mm de pluies. En 2018, 788.2 mm sont tombés avec un déficit de 26% entre juillet et décembre 2018 auquel s'ajoute un déficit en janvier 2019 de 15.5 mm. Les débits des cours d'eau sont toujours très bas et **les nappes ne se rechargent toujours pas**.

Sur la nappe de Dijon Sud, depuis 1980, la vidange interannuelle moyenne est de 1.20 mètre et dure en moyenne 220 jours. Si l'on exclut la période 2016/2018 (515 jours de vidange), cette durée est ramenée à 209 jours. Au 5 février 2019, la vidange est toujours en cours (elle a débuté le 10 juin 2018 – soit **240 jours**) et se monte à **1.85 mètre**.



La Nappe de Dijon Sud au piézomètre de référence de Chenôve (chronique 2013 – 2019)

Pour illustrer cette baisse rapide, il faut comparer la hauteur de la nappe aux années précédente :

- Au 5 juin, le niveau piézométrique était seulement **6 fois** plus haut qu'en 2018 ;
- Au 15 juillet : 7 années ;
- Au 25 août : 11 années ;
- Au 25 sept. : 13 années ;
- Au 25 octobre : 17 années ;
- Au 25 novembre : 22 années ;
- Au 5 février, le niveau piézométrique était **29 fois** (sur 39 années) **plus haut qu'en 2019**.

En 2019, la nappe est extrêmement basse. Seules les années où les prélèvements étaient doubles (12 Mm³ à comparer aux 6 Mm³ actuellement), avait un niveau « encore » plus bas (début des années 90).

Des informations sont échangées :

- M. MASSON explique que Dijon Métropole a beaucoup plus pompé en Saône en 2018. Il dit que la fourniture de l'eau aux abonnés et aux autres collectivités devient de plus en plus compliquée.
- M. REMY dit que la CCGCNSG a demandé au conseil départemental de lui rétrocéder les piézomètres créés dans les années 90, dans la région de Nuits Saint Georges afin de voir s'ils pouvaient être mis en production.
- M. JACQUET pense qu'il est temps de stopper l'imperméabilisation, de repenser les modes de construction afin que l'eau puisse pénétrer dans le sol et être disponible en été.
- M. COLLARDOT s'inquiète de la quasi-absence de prise de conscience des sécheresses répétées par la population.

c. Autres informations

Le Président rappelle l'historique du contentieux existant entre le SBV, la Préfecture et le Domaine de la Vougeraie sur la Vouge à Vougeot. Celui-ci a débuté depuis fin 2010.

Il explique que :

- Le TA de Dijon du (27/09/2018) a confirmé le rejet de la demande de création d'un plan d'eau sur la Vouge par le domaine de la Vougeraie ;
- Un appel de la décision est cours auprès du TA de Lyon (fin 2019 ?) ;
- Une demande d'expertise sur les bâtiments a été déposée par le Domaine de la Vougeraie, le 28 décembre 2018 ;
- Le TA de Dijon a, le 29 janvier 2019, nommé un expert.

Le Président précise que suite aux changements de statuts, la taille du prochain bureau sera réduite. Aussi certains d'entre nous ne seront plus là. Il tenait à les remercier chaleureusement pour tout l'investissement qu'ils ont mis dans les actions du SBV. Les techniciens du SBV s'associent à ces remerciements.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h30. Il remercie les membres du bureau de leur présence et leur propose de partager un moment de convivialité.